

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Novembre

DÉPÊCHE

AU DAHOMEY

Paris, 8 novembre.

Une dépêche du gouverneur de Porto-Novo, dit que la colonne du colonel Dodds enleva, le 2 novembre, la forteresse Muako près Kana, malgré la résistance désespérée des troupes de Béhanzin.

Le lendemain, à 5 heures du matin, l'ensemble des forces dahoméennes assaillit la colonne qui les mit en fuite après quatre heures de combat.

Nos pertes, dans ces deux rencontres, sont de sept tués, dont un officier et 60 blessés, dont quatre officiers.

Une autre dépêche dit que le total des morts sur les champs de bataille ou malades, depuis le commencement de l'expédition, atteint 151.

Les dettes des communes

En parcourant l'ordre du jour distribué à la Chambre, à l'une des dernières séances, on pouvait voir qu'il était chargé de projets de loi d'intérêt local et que la plupart avaient trait à des emprunts communaux.

D'ordinaire, ces projets sont l'objet d'un examen tout-à-fait superficiel et passent comme une lettre à la poste, quelle que soit la ville qui demande à emprunter.

Il serait temps, à notre avis, d'y regarder d'un peu plus près, car la situation devient grave.

Le montant des dettes communales pour toute la France était, en effet, de trois milliards 224 millions, au 31 mars 1890.

Paris à lui seul, figure il est vrai, dans ce total, pour la somme d'un milliard 872

millions 337 mille francs, mais il n'en reste pas moins encore plus d'un milliard à la charge des autres communes.

4,486 communes seulement avaient un passif, en 1862 et ce chiffre avait plus que sextuplé en 1890. A l'heure qu'il est, il n'y a que 9,706 communes qui ne doivent rien.

La dette de la ville de Paris s'élevait à 342 millions (en négligeant les fractions) elle est montée à 1.800 millions en 1890; ce qui représente 84 fr. 30 par tête d'habitant au lieu de 18 fr. 30 il y a trente ans, et de 0 fr. 60 centimes en 1836.

En recherchant dans les documents officiels, où nous avons puisé ces chiffres, l'emploi qui a été fait des sommes empruntées, durant une période de cinquante ans, voici ce que l'on trouve : construction d'établissements d'enseignement, 290 millions; — voies de communication, ports, quais, etc., 515; — salubrité et sécurité : halles, marchés, cimetières, abattoirs, égouts, gaz, matériel d'incendie, etc., 282; — établissements d'assistance, 189; — ressources destinées à couvrir des déficits budgétaires, 105.

Cette dernière dépense est la moins justifiée, et les municipalités ont pris trop facilement la fâcheuse habitude de recourir à l'emprunt pour équilibrer leurs budgets; elles tendent, fort heureusement, à la perdre. La moyenne des emprunts destinés à combler les insuffisances budgétaires était annuellement, de 1852 à 1872, de 3,876,000 fr.; elle n'est plus dans la dernière période que de 936,301 fr.

La tendance des municipalités, aujourd'hui, est plutôt de procéder à des travaux d'assainissement.

L'hygiène est une bonne chose assurément, mais il s'agit de savoir si, dans bien des cas, les travaux de cet ordre ne pourraient pas se faire sans recourir à l'emprunt. On y mettrait plus de temps, sans doute, mais on ne s'endetterait pas. On s'endette maintenant avec une facilité déplorable, et c'est un peu la faute au Parlement qui ac-

cueille toujours favorablement les demandes d'emprunt.

Certaines municipalités se montrent prodigues, imprévoyantes, il serait bon que les Chambres les obligeassent à plus de prudence.

D'après un relevé de travaux exécutés à l'aide d'emprunts dans 280 villes (Paris non compris), on remarque que de 25,584,000 fr. de dépenses dans la période 1837-1841, les communes ont passé à 267,000,000 fr. de 1882 à 1887. En prenant pour base d'estimation une période d'un demi-siècle, elles ont dépassé, pendant les cinq dernières années de cette période, sur ressources d'emprunts, dix fois autant que pendant les cinq premières. Si les communes continuaient dans les mêmes proportions, leur dette qui est actuellement de 1,400 millions, s'élèverait dans un demi-siècle à 4 milliards.

Il faut avouer que cela donne à réfléchir, surtout quand on songe aux milliards que l'Etat doit déjà de son côté!

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 novembre

Les règlements d'ateliers

On adopte l'article 1^{er} du projet de la commission, permettant à tout patron d'établir un règlement d'atelier sur l'organisation du travail, sur la police de la fabrique, du magasin ou du chantier, sur les conditions d'admission et de sortie, sur le paiement du salaire, en se conformant aux prescriptions de la loi à intervenir.

L'article 2 stipulait pour les patrons le droit d'établir des amendes.

Après un long débat entre le rapporteur et M. Vilfeu, défenseur de cet article, et M. Dumay, qui en demande la radiation, ce dernier obtient gain de cause par 336 voix contre 120.

En conséquence, il n'est pas permis aux patrons d'imposer des amendes à leurs ouvriers.

L'article 4, relatif aux déductions de solde pour malfaçon ou détérioration de matières premières, dit que celles-ci ne doivent pas être considérées comme des amendes, mais comme des dommages-intérêts; qu'en cas de contestation l'affaire sera portée devant les prud'hommes.

L'un de ces derniers planta une balle dans le train de derrière de l'alezan, qui en bondit de douleur et renversa son cavalier.

Renazé fut fait prisonnier, tandis que les trois autres voyageurs fuyaient au loin.

Dans la soirée du lendemain, Marcel, Laffin et Gros-Michel atteignirent Pont-de-Beauvoisin, à la grande joie de Gargantua qui pourtant avait fait de l'hôtellerie de l'Écu de France un de ses délices de Capoue.

— Je vois, capitaine, dit Marcel, que vous avez tenu compte de mes exhortations. Je vous retrouve en bonne santé.

— La, ia, ça va bien, mon bedit, répondit Gargantua en montrant la ceinture moins lâche sur son ventre. Dieu merci! che reprends dut ducement.

— Vous n'avez pas trop mangé à la fois, — la, ch'avre manché un dut bedit beu à la fois.

— A la bonne heure.

— Mais gandinuellement... et che m'en blains bas.

Nos cavaliers traversèrent le Lyonnais et sa capitale et entendirent avec plaisir, dans cette grande ville, fredonner quelques-uns des airs populaires de l'époque, tous en l'honneur du Béarnais.

Les forts Saint-Jean et de Pierre Eucise, sur les rives de la Saône, ainsi que les remparts de François 1^{er}, qu'on avait bastionnés pour les mettre en rapport avec les progrès remarquables que l'artillerie avait accomplis dès les premières années du règne de Henri IV, voyaient flotter à leurs tours l'étendard de France et de Navarre.

Cet article est voté après quelques observations de M. Bovier-Lapierre.

Une discussion s'engage sur l'article 5, fixant un délai minimum d'une semaine, et de deux au maximum, pour le renvoi d'un ouvrier.

Finalement la commission demande le renvoi de l'article.

Séance du 5 novembre

On adopte successivement l'article 5, fixant, selon les usages locaux, les délais de renvoi des ouvriers entre l'avertissement et le départ, sans que ce délai puisse jamais être moindre de huit jours. La commission accepte le paragraphe additionnel suivant, déposé par M. Castelin :

« Les dispositions du présent article ne préjudicient pas aux dommages-intérêts prévus par la loi du 27 décembre 1890 sur la rupture du contrat de louage. »

Les articles 6, 7 et 8, obligeant l'ouvrier à terminer, avant de quitter l'usine, le travail aux pièces, fixant pour les patrons l'obligation de payer les ouvriers tous les quinze jours et portant les contestations soit devant le conseil des prud'hommes, soit devant le juge de paix, s'il n'existe pas de prud'hommes, sont votés à mains levées.

Au moment où l'on va voter sur l'ensemble, M. Jaluzot est monté à la tribune pour demander le retrait de la déclaration d'urgence, une seconde délibération lui paraissant absolument indispensable.

La motion de M. Jaluzot mise aux voix est repoussée par 404 voix contre 84, et l'ensemble du projet est voté à mains levées.

Le régime des boissons

Nous voici arrivés au projet sur le régime des boissons, préface, comme on le sait, de la discussion du budget de 1893, dont l'équilibre dépend dans une certaine mesure de la réforme de l'impôt sur les vins, les alcools, bières, cidres et poirés.

M. Brousse ouvre le débat. L'orateur fait d'abord un long historique de la question, puis il entreprend une critique serrée du projet de la commission, dans lequel il relève, dit-il, plusieurs contradictions.

M. Jumel annonce qu'il reprendra à titre d'amendement, l'ancien projet sur les bouilleurs de cru.

AU DAHOMEY

Le Journal des Débats publie deux ordres du jour adressés par le colonel Dodds au corps expéditionnaire, à la suite des combats du 9 août.

— Une ville et un gouverneur fidèles! fit observer Marcel.

— Oh! là n'est pas le danger, dit Laffin. C'est la Bourgogne qu'il faut voir.

La Bourgogne commençait au Charolais, c'est-à-dire presque aux portes de Lyon.

En remontant la Saône par les côtes du Maconnais, Marcel et ses compagnons commencèrent à remarquer un mouvement peu ordinaire, et ce mouvement ne leur parut qu'accroître à mesure qu'ils approchaient de Châlons.

Sur les routes, le long des vignes, c'étaient des chevauchées de gens d'armes et de carabins, des bandes de lansquenets et d'arquebusiers, le tout bien fourni de guidons, de rabarins et de fleustes (tambours et flûtes). Les châteaux devant lesquels on passait semblaient sur le qui vive, avec leurs piquiers aux échauquettes, leurs coulevrines, fonceaux, obusiers et pétards, qui montraient leurs gueules de bronze menaçantes sur les créneaux.

— Vous le voyez, monsieur de Fontaine, dit Laffin, tout est prêt... On dirait qu'on n'attend qu'un signal pour descendre des donjons l'étendard fleurdelisé.

— En effet, répondit l'officier des gardes. Et ce qui montre surtout, à mon avis, qu'on se prépare au combat, pour quelle guerre! la plus affreuse, la guerre civile, c'est la présence des nombreux aventuriers, accoutrés de mille manières, que je remarque parmi les bandes disciplinées, ah! M. de Biron.

— Nous ne pouvons faire autrement que de passer par Dijon. Ne faites donc semblant de rien, je vous prie, si vous m'entendez parler aux offi-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 93

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

VIII

FUITE ET POURSUITE, BALLES ET BOULETS

— Comment faire?

— Puisque nous voici avertis, ne nous amusons pas à battre la chamade pour parlementer inutilement... Prenons subitement toute l'allure du trot que la montée nous permet, et passons à leur barbe, si c'est possible.

— Et s'ils nous arquebousent.

— Nous leur répondrons à la manière des Parthes, en leur lançant des coups de pistolets sans ralentir notre marche... En nous élançant, messieurs, distençons-nous, de droite à gauche, pour offrir un but moins compacte.

— Monsieur de Fontaine, dit Laffin, on voit que vous avez été à bonne école.

— Et maintenant, reprit Marcel, en avant, à la grâce de Dieu.

Les quatre cavaliers partirent à la fois, et bien ils firent... En effet, à peine eurent-ils dépassé

une crête de rochers qu'un Diavolo le dépit se fit entendre à quelques pas derrière eux.

En se retournant, les fugitifs aperçurent une dizaine de chevaux-légers ducaux, qui s'élançaient du pied du rocher sur la voie, mais avec quelques peines à cause de la difficulté du terrain. Plus loin, derrière ceux-ci, vers la gorge boisée, d'autres cavaliers, ceux dont Marcel avait vu briller les armes au milieu des sapins, avaient déjà barré la route.

— En avant toujours! cria Marcel! Maître Renazé, piquez votre bête.

— Ne tirez que sur les chevaux, commanda le capitano, c'est l'ordre du duc.

— Ah! on veut bien respecter nos personnes, dit Laffin en riant. Gare les balles, ma pauvre bête.

L'escopetterie commença. Mais les chevaux-légers étaient armés de périmaux ou poitrinaux, espèce de mousquets dont nous avons parlé déjà, et que l'on tirait en appuyant la crosse sur la poitrine, ce qui empêchait de viser aucun des premiers coups ne porta.

Il est vrai que les pistolets des fugitifs ne firent pas de mal non plus aux cavaliers savoyards.

— Toujours en avant, dit encore Marcel, et ne nous amusons pas à recharger nos pistolets!

Malheureusement pour Renazé, il n'obéit pas à cette recommandation.

En bourrant le canon de son arme, il laissa son alezan, déjà si traînard, ralentir encore sa marche et deux ou trois chevaux-légers avaient pris les devants.

et du 19 septembre. Dans le premier, le colonel adresse ses félicitations à tout le détachement pour sa belle conduite et pour la vigueur dont il a fait preuve dans cette circonstance. Il félicite également le commandant des navires réunis dans le golfe de Bénin, ainsi que les commandants des canonnières de la flottille, pour les bonnes dispositions qu'ils ont prises et qui ont puissamment contribué au succès des opérations de la journée du 9 août.

Le second ordre du jour se termine ainsi :

Le colonel commandant le corps expéditionnaire du Dahomey constate avec une légitime fierté que toutes les troupes présentes à Dogba sous ses ordres, ont résisté à l'attaque inopinée des Dahoméens avec un calme et un sang-froid remarquables. Il leur adresse, au nom de la France, toutes ses félicitations. Les Dahoméens viennent d'éprouver une défaite inoubliable et qui pèsera certainement d'un grand poids sur l'issue de la campagne.

Toulon, 6 novembre.

Le bruit court que le préfet maritime aurait reçu l'ordre de tenir prête une compagnie de 150 hommes d'infanterie de marine qui seraient embarqués sur le plus prochain courrier de la côte occidentale d'Afrique. On ignore si ces hommes sont destinés à être envoyés au Sénégal ou à aller renforcer notre colonne expéditionnaire au Dahomey.

Paris, 6 novembre.

Le *Journal Officiel* des établissements du Bénin publie les ordres de service du colonel Dodds. Ces ordres de service montrent que le corps expéditionnaire est assez largement muni de tout le matériel spécial que comporte une campagne dans un pays comme le Dahomey. Le commandant des troupes a fait prendre des mesures pour éviter des fatigues inutiles aux soldats européens. C'est ainsi que ces troupes ont été munies de leurs vêtements coloniaux avant leur débarquement et que leur passage sur la lagune de Kotonou à Porto-Novo a été assuré par des pirogues couvertes de tentes et remorquées par les canonnières.

Le *Mytho* et la *Ville-de-Saint-Nicolas* ont débarqué, indépendamment du matériel de guerre, des couvertures imperméables, des baraques Døcker, des filtres Chamberland, des puits-tubes et 80 voitures Lefebvre. Les animaux n'ont pas été oubliés non plus. La colonne compte 390 chevaux ou mulets. Le *Mytho* avait dans ses soutes 500 chapeaux de paille, qui leur étaient destinés.

Quant à l'évacuation des blessés malades, voici comment elle a été organisée :

Deux hôpitaux ont été créés, un à bord du *Mytho* pour les fiévreux européens, l'autre à Porto-Novo pour tous les militaires indigènes et pour les blessés européens. Les malades et les blessés sont transportés par des convois d'ambulances, allant du théâtre des opérations militaires à Ouème. Là, ils sont transbordés, soit sur les canonnières, soit sur des pirogues couvertes, qui les dirigent sur l'hôpital de Porto-Novo ou sur l'ambulance de Kotonou ; cette ambulance ne constitue qu'une station provisoire, car aussitôt qu'il est possible, un convoi est envoyé au wharf et les malades sont débarqués dans des chaloupes au moyen de paniers-fauteuils et embarqués ensuite sur le *Mytho*.

ciers du maréchal et au maréchal lui-même, comme si vous et moi nous étions tous dévoués à la conspiration.

— Un pareil rôle me répugne, dit Marcel.

— Il le faut pourtant, dans l'intérêt du roi et du nôtre, car on nous arrêterait indubitablement si on savait ce que nous allons faire à Paris, et la conspiration éclaterait avant que le roi eût pu en saisir les fils.

— Il importe de nous presser, monsieur de la Nocle, entre la mine et la mèche allumée, il n'y a certainement plus que l'épaisseur d'un souffle.

— Celui du maréchal donnant l'ordre... Mais c'est mon avis aussi, qu'il faut nous presser, et pour une autre cause.

— Laquelle, je vous prie.

— C'est que le duc de Savoie, m'ayant vu échapper à la poursuite de ses chevaux-légers, aura incontinent expédié un homme à lui pour prévenir Biron, et cet homme doit nous suivre de près.

— Vous avez raison.

— Hâtons-nous donc ! Ah ! voici la haute flèche de la cathédrale de Dijon, et le Jacquemart flamand de Notre-Dame sonne midi.

— A côté, la tour carrée du Palais, dont la plate-forme domine la ville. Philippe le Hardi et Jean-sans-Peur, qui dorment dans l'église de Sainte-Bénigne, ont brillé avec leur cour dans ce palais gothique et M. de Biron voudrait y trôner à son tour.

— Belle et formidable ville à la fois, avec ses nombreux clochers et ses tours sur les remparts ! Ancienne capitale des ducs souverains, elle présente fièrement son front qu'on dirait ceint

INFORMATIONS

La mort de M. Massicault

Tunis, 7 novembre.

Hier le corps de M. Massicault a été transporté à Tunis, à la résidence, où il est resté exposé dans le grand salon pendant toute la journée d'aujourd'hui. Le service funèbre sera célébré mardi matin à la cathédrale ; le cortège se rendra ensuite au cimetière ; les troupes de la garnison, en armes, assisteront à la cérémonie.

Tous les consuls étrangers ont mis leurs drapeaux en berne, et les consuls sont venus à la résidence exprimer leurs condoléances.

La flotte française en Grèce

Athènes, 6 novembre.

Le vice-amiral Buge, l'état-major de l'escadre et la légion française, invités chez le roi, ont passé la journée à Decelie. A midi, un déjeuner intime a eu lieu. Le roi et la reine, le tzarewitch et les princes ont prodigué des marques de bienveillance aux officiers français.

L'*Officiel* publiera ces jours-ci des décrets nommant le vice-amiral Buge, grand-croix du Rédempteur et accordant aux autres officiers des décorations analogues.

Un scandale dans la marine

On écrit de Rochefort à la *Lanterne* que ce port de guerre vient d'être le théâtre d'incidents déplorables. Le croiseur *Sané*, que les incidents du Dahomey ont rendu célèbre, est arrivé à Rochefort pour y désarmer. En procédant à cette opération, on ne tarda pas à découvrir des irrégularités graves dans la comptabilité du bord. Deux fourriers furent aussitôt arrêtés et jetés en prison. En même temps, l'officier d'administration et deux enseignes de vaisseau, capitaines de compagnie, déjà partis en congé, étaient rappelés au port, mais laissés en liberté. Les deux fourriers sont au secret le plus absolu, ce qui paraît un peu plus qu'étrange.

Les bureaux de placement

M. Loubet s'est rendu samedi devant la Commission des bureaux de placement pour s'expliquer sur les conclusions de la commission.

M. Loubet s'est prononcé pour la suppression du monopole actuel, mais aussi pour la liberté absolue du placement.

M. Loubet demande que les bureaux de placement puissent être organisés par les Syndicats, les Bourses de travail, les groupes corporatifs, les municipalités et les particuliers, sous une surveillance spéciale et sans stipuler la gratuité.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'octobre 1892.

Les résultats accusent une moins-value de 5,729,900 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 12,593,100 fr. par rapport à la période correspondante de 1891.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, les contributions indirectes, les postes, les télégraphes.

d'une couronne.

— Quel est le drapeau qui ventille sur cette porte, monsieur de Laffin ?

— Ses ondulations sous la brise empêchent de distinguer... Ah ! je vois : c'est l'écu du duché, bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.

— Biron aurait-il déjà abattu le drapeau de son roi ? demanda Marcel en frémissant.

— Rassurez-vous, j'aperçois encore le blason de France et de Navarre au milieu : « le quatrième d'azur semé de fleurs de lis d'or. »

— Tant mieux, je respire : Biron n'a pas encore donné le signal de la guerre civile.

— J'ai eu peur un instant comme vous.

— Mais ne craignez-vous point, monsieur de Laffin, qu'aussitôt après avoir reçu l'avis du duc de Savoie, le maréchal ne lève l'étendard de la révolte ?

— C'est à craindre, monsieur de Fontaine.

— J'en tremble.

— Silence ! on nous a aperçus.

Une sentinelle venait en effet de crier aux cavaliers de s'arrêter, et bientôt un officier se présenta pour leur demander qui ils étaient, et ce qui les amenait dans la capitale de la Bourgogne.

— C'est une précaution qu'on ne prenait point il y a quelques jours, fit observer Marcel, car j'ai passé sous les portes de cette ville il y a quelques semaines.

— Possible, monsieur ! mais il y a des ordres.

— Vous voyez, du reste, que je suis officier des gardes de Sa Majesté, et ces messieurs sont de ma

Les moins-values portent sur l'enregistrement, le timbre, les douanes, les sels, les sucres, les contributions indirectes (monopoles).

Le corps de santé militaire

Soixante-deux élèves de l'Ecole du Val-de-Grâce sont nommés médecins ou pharmaciens aides-majors, et classés dans les régiments, hôpitaux militaires et hospices mixtes. La nouvelle loi des cadres assurera, fort heureusement, une plus forte organisation au service militaire que le législateur de 1875 avait trop négligé. Nous avions, en 1870, 7 médecins inspecteurs, 80 médecins principaux, 560 majors de 1^e et de 2^e classes et 500 aides-majors ; notre armée ne compte aujourd'hui que 10 médecins-inspecteurs, 85 principaux, 794 majors et 397 aides-majors. L'effectif ayant plus que doublé, surtout si l'on tient compte des appels de réservistes et de territoriaux, on voit que nos médecins militaires, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, ont le droit de se plaindre.

D'après la nouvelle loi des cadres, qui va être soumise aux Chambres, le corps de santé militaire se composerait de 2 inspecteurs généraux, 12 inspecteurs, 90 médecins principaux, 350 médecins-majors de 1^e classe, 500 médecins-majors de 2^e classe et 450 aides-majors. La direction du service de santé dans les corps d'armée du nord, de l'est et du sud-ouest serait invariablement confiée à des médecins-inspecteurs.

L'anarchiste Meunier

Le *Gil Blas* publie une lettre de l'anarchiste Meunier, se déclarant le seul auteur de l'explosion du restaurant Véry. Il paraîtra devant les juges, si Francis est extradé.

L'épidémie cholérique

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 260,000 fr. destiné au paiement de dépenses occasionnées par l'épidémie cholérique.

On se rappelle que, pendant les vacances des Chambres, un premier crédit de 300,000 fr. fut ouvert par décret rendu en conseil d'Etat pour organiser les mesures préventives lors de l'apparition du choléra au Havre et à Hambourg.

Mais ce premier crédit a été insuffisant, notamment pour maintenir pendant deux mois encore les postes sanitaires et pour venir en aide à la ville du Havre.

A CARMAUX

Carmaux, 6 novembre.

Un millier de manifestants, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants et dont le plus grand nombre portaient des cocardes rouges, ont parcouru ce matin les rues de la ville. Les manifestants étaient précédés de six clairons, de trois tambours et de vingt-cinq musiciens.

De bonne heure étaient arrivés des communes voisines de Saint-Benoît, Blaye et Rozières, des groupes de femmes chantant la *Carmagnole* et arborant des drapeaux rouges. On remarquait des jeunes filles habillées de rouge et des enfants portant des écharpes rouges en sautoir.

Les manifestants se sont rendus à la chambre syndicale, chacun apportant ses vivres pour le banquet fraternel. A la Chambre syndicale, chacun sort ses provisions et fait des échanges avec

compagnie.

— Et moi ! der Teufel ! ne put s'empêcher de crier Gargantua, je suis capitaine des reîtres...

— En disponibilité pour le moment, murmura Gros-Michel.

— Messieurs, veuillez m'accompagner auprès de M. le baron de Lux, qui se trouve en ce moment au vieux château de Louis XI.

— Quoi ! demanda Laffin, le baron a quitté son gouvernement de la ville de Beaune pour venir à Dijon.

— Il remplace le maréchal et duc, parti pour Fontainebleau.

Marcel et Laffin firent un mouvement. Ces nouvelles les étonnaient, surtout après avoir été témoins de l'aspect du pays sur la route qu'ils venaient de poursuivre. Cependant, on comprend qu'ils durent en être heureux. Le maréchal étant auprès du roi, le danger ne pressait plus autant.

Marcel et Laffin trouvèrent le baron de Lux, le confident intime, l'alter ego du duc de Biron, dans le massif château carré, flanqué de quatre grosses tours rondes, dont Louis XI commença la construction, lorsqu'il prit possession de la Bourgogne, après la mort de Charles le Téméraire.

Le baron était occupé près d'une fenêtre qui donnait sur l'avancée de la porte Guillaume, à examiner avec impatience la route de Paris, qui y aboutissait alors. Il interrogeait l'horizon de ses regards inquiets.

— Que je suis donc aise, monsieur le baron, dit Laffin avec un empressement parfaitement

ses voisins. MM. Duc-Quercy et Baudin sont au milieu d'eux.

A la fin du banquet s'est formé le cortège, qui, après avoir parcouru la route nationale en chantant la *Carmagnole*, s'est arrêté place Gambetta, où la *Marseillaise* a été jouée.

Peu de temps après, le cortège reprenait sa marche, pendant que débouchait, du côté de l'avenue de la Gare, une autre colonne de plus de deux mille mineurs, précédés de drapeaux rouges déployés, et en tête de laquelle marchait un groupe de femmes très nombreux ; tous chantaient la *Carmagnole*.

Les manifestants ont continué ainsi leur promenade par une pluie fine.

Quand la plupart des mineurs furent revenus à la Chambre syndicale, M. Baudin les a harangués. « La manifestation a assez duré, a-t-il dit, je vous invite à rentrer chez vous dans le plus grand calme. »

Un grand bal a eu lieu à deux heures.

Carmaux, 7 novembre.

La Compagnie de Carmaux a repris huit ouvriers condamnés, sur neuf. Elle a de plus promis de prendre le neuvième bientôt, lorsque le principe aura été sauvegardé.

Carmaux, 7 novembre.

Ce matin l'aspect de la ville ne ressemble en rien à celui d'hier.

Le calme le plus complet remplace l'extrême agitation qui régnait hier et qui n'a pris fin qu'à minuit.

M. Baudin fait ses préparatifs de départ. M. Duc-Quercy le suivra de près.

C'est maintenant que tout est terminé qu'on va s'occuper de l'élection législative en remplacement du marquis de Solages, démissionnaire. Plusieurs noms ont déjà été mis en avant. On attend que la situation se dessine plus nettement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Lycée-Gambetta

Le proviseur du Lycée Gambetta prie les familles dont les enfants, anciens élèves de cet établissement, sont glorieusement tombés sur les champs de bataille de la guerre franco-allemande ou de nos expéditions coloniales, de lui adresser sans délai tous renseignements utiles, en vue d'un pieux hommage à rendre à leur mémoire.

Par arrêté ministériel, un nouveau congé d'inactivité, pendant l'année scolaire 1892-1893, est accordé à M. Perramond, maître répétiteur au lycée de Cahors.

Par arrêté ministériel en date du 3 novembre 1892 une 2^e chaire d'allemand est créée au Lycée de Cahors.

Il sera pourvu incessamment à la nomination du titulaire de la nouvelle chaire.

— M. Larroque, bachelier ès-lettres, maître répétiteur au lycée de Cahors, en congé, est nommé répétiteur, 2^e ordre, 4^e classe au lycée de Tarbes.

Examens du brevet supérieur

Sur trois aspirants qui se sont présentés aux examens du brevet supérieur, un seul, M. Verdier, a été reçu.

joué, de vous rencontrer à Dijon.

— Quoi ! c'est vous, monsieur de la Nocle ! fit de Lux en se retournant vivement. Ah ! plutôt au ciel que je fusse toujours à Beaune.

— Pourquoi, monsieur ?

— Parce que je ne remplacerais pas réans le maréchal.

— En effet, on nous a dit que M. de Biron était parti pour Fontainebleau.

— Mandé et pressé par le roi, il est parti en poste. D'Escures, puis le président Jeannin, venus de la part de Henri IV, ont eu beau le rassurer, moi, j'ai peur, et vous me voyez précisément dans la plus vive anxiété.

— En effet, baron, je commence à penser comme vous.

— Je crains qu'il ne soit arrêté. En partant, il m'avait assuré qu'il serait de retour avant quatre jours, ou qu'il m'enverrait un chevalier porteur d'un ordre.

— Quand est-il parti ? demanda Laffin avec animation.

— Nous sommes au cinquième jour de son absence, et vous le voyez, je guette... Je m'attends même à voir arriver à sa place une troupe royale avec un héraut d'armes.

— Le maréchal aura nié, rassurez-vous !... Et quel ordre devait vous apporter ce chevalier ?

— Le signal du soulèvement. Car tout est prêt...

(A suivre).

Mouvement du personnel des instituteurs

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 31 octobre dernier, ont été nommés sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie.
 Instituteur public à Nadillac, M. Dufour, instituteur public à Labastide-Murat; instituteur public à Vaylats; instituteur adjoint titulaire à Espédaillac, M. Salgues, instituteur titulaire à Thémimes, en congé; instituteur titulaire à Thémimes, M. Cros, instituteur titulaire à Durbans; instituteur titulaire à Durbans, M. Donadieu, instituteur titulaire à Flaujac-Livernon.

Assises du Lot

Ouverture le 14 novembre 1892, sous la présidence de M. Cieutat, conseiller à la cour d'appel d'Agen. 3 affaires seront admises au jury :
 1° Boussac Jean-Louis-Gustave, 45 ans, caissier de M. Course, abus de confiance;
 2° Boisse Frédéric-Jean-Pierre, 37 ans, à Francouls, tentative d'assassinat;
 3° Sainte-Marie Adrien, 18 ans, à Montbrun, viol sur sa mère.

Comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra

M. le préfet du Lot informe les propriétaires du département que, conformément à la délibération prise par le Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra, dans sa séance du 25 octobre, le délai extrême pour la production des demandes de concession de plants américains provenant des pépinières départementales est prorogé jusqu'au 20 novembre courant.

Le Comité a également décidé dans la même séance que les plants accordés seront livrés à partir du 1^{er} janvier 1893, au siège des pépinières, rue Ste-Claire, à Cahors, moyennant le versement du prix entre les mains du directeur de ces pépinières.

Toutefois, les personnes qui désireront recevoir leurs plants à domicile devront envoyer au préalable, au directeur des pépinières (même adresse), le montant des frais de vente et d'emballage.

Après le 15 février, les plants qui n'auront pas été réclamés pourront être distribués à d'autres agriculteurs.

Il est rappelé que les plants seraient concédés aux prix suivants :

Boutures. — Riparia (toutes variétés) le cent 0,25; Vialla 0 fr. 50; York's Madeira 0 fr. 50; Solonis 0 fr. 50; Rupestris 0 fr. 50; Cynthiana 0 fr. 50; Herbeumont 0 fr. 50; Jacquez 0 fr. 50; Plants de collection 1 fr.

Les plants de collection sont : Alvey, Brandt, Canada, Clinton, Cunningham, Delaware, Elvira, Gaston Basille, Humboldt, Othello, Noah, Rulander, Senasqua, Taylor, Wylder, Black-July, Cinérea, Cordifolia, Oporto, Professeur-Planchon, Triumph, Vitis Canadensis, Franklin.

Dans cette énumération nous ne comprenons pas les plants racinés, parce que nous savons qu'il n'y en a qu'une très petite quantité à peine capable de répondre aux propres besoins du Comité et qu'il sera impossible à celui-ci d'en distribuer aux viticulteurs.

Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,
 J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Avoir social au 30 sept^{bre} 1892 8.277.090 fr. »
 — 31 oct^{bre} 1892. 8.455.968 fr. »
 Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,
 Président de la 405^e section des
 Prévoyants de l'Avenir.

Caisse nationale postale d'épargne

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de septembre 1892.

Versements reçus de 167,341 déposants, dont 31,415 nouveaux..... 26,536,788 76
 Remboursements à 85,245 déposants, dont 19,200 pour solde..... 23,322,719 75

Excédant des Versements..... 3,214,069 01
 Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de septembre 1892

Versements reçus de 1,324 déposants, dont 618 nouveaux..... 308,663 85
 Remboursements à 698 déposants..... 296,077 55

Excédant des versements..... 12,586 30
 Le Directeur des Postes et des télégraphes,
 DARDENNE.

Les demandes de dispense

Le ministre a signalé aux préfets la manière défectueuse dont beaucoup de conseils municipaux instruisent les demandes de dispenses de périodes d'instruction.

Au lieu de soumettre au conseil municipal les demandes émanant des réservistes et des territoriaux en conformité de l'article 49 de la loi de

recrutement, certains maires se bornent à ajouter au dossier leur avis personnels, avis concernant la situation du pétitionnaire.

Dans ces conditions, l'autorité militaire se voit contrainte de refuser la dispense à de braves gens dignes d'intérêt.

Des réservistes et des territoriaux ne se font pas faute, du reste à formuler hardiment leur demande et de la remettre au maire à une époque où ce magistrat ne peut réunir le conseil municipal appelé à donner son avis.

M. de Freycinet a rappelé aux préfets que les maires doivent se conformer rigoureusement aux instructions ministérielles; en 1893, les dossiers irréguliers qui ne parviendraient au moins vingt jours avant la convocation des réservistes et des territoriaux ne pourront recevoir aucune suite favorable.

Les réservistes à l'étranger

Une note ministérielle du 30 mars dernier prescrit que les réservistes et même les hommes de l'armée territoriale en résidence régulière à l'étranger seraient considérés, pour l'accomplissement de leurs périodes d'instruction, comme ajournés jusqu'à leur rentrée en France, mais seraient tenus d'accomplir ces périodes d'exercices aussitôt après leur arrivée dans la métropole ou en Algérie.

Le ministre de la guerre vient de modifier cette disposition. Il a décidé que les réservistes des classes 1879, 1880 et 1881, qui rentreront en France, ne seront pas astreints à l'accomplissement des périodes d'exercices dont ils avaient été dispensés antérieurement à la note du 30 mars.

Les instructeurs militaires

Le Ministre de l'agriculture ayant fait connaître la liste des sous-officiers non mariés, candidats à l'emploi d'instructeur militaire surveillant dans les écoles pratiques d'agriculture, était épuisée, le Ministre de la guerre adresse une lettre à tous les généraux commandants de corps d'armée et au général commandant la brigade d'occupation de Tunisie, à l'effet de leur demander de nouvelles propositions pour cet emploi.

Dans cette lettre, qui porte la date du 31 octobre dernier, il est rappelé que les surveillants dont il s'agit, sont logés dans les écoles pratiques d'agriculture et qu'ils reçoivent, en outre, les traitements annuels suivants : 1^{re} classe, 1,500 fr.; 2^e classe, 1,200 fr. 3^e classe, 1,00 fr.

Gourdon

Favorisée par un temps superbe, notre foire, dite de la Toussaint, a été très belle.

Les marchands étalagistes ont dû faire bonne recette, car nos rues et nos boulevards regorgeaient de monde.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés et les affaires traitées ont été assez importantes.

Les bœufs d'attelage ont maintenu leurs cours de la dernière foire, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 35 à 37,50 le quintal, suivant qualité.

Les moutons gras se sont vendus à des prix rémunérateurs pour les propriétaires, ceux destinés à l'élevage étaient plus recherchés qu'aux précédents marchés, leur cours s'était un peu amélioré.

Les porcs gras se vendaient de 40 à 45 fr. les 50 kilogrammes, poids vif. On signale une légère hausse sur les porcelets qui se vendaient de 18 à 35 fr. la pièce, suivant grosseur.

Les œufs valaient 90 à 95 centimes la douzaine.

La volaille, 50 centimes la livre.

La halle aux grains était bien approvisionnée. 160 hectolitres de blé, vendus de 18 fr. 80 à 19 fr. 60 l'hect., 40 hectolitres de seigle vendus 13 fr. 80; 10 hectolitres de maïs vendus 13 fr. 20 50 hectolitres d'avoine vendus 7 fr. 50; 160 hectolitres de noix vendus 12 fr. 20; 80 hectolitres de pommes de terre, vendus 2 fr. 80; 60 hectolitres de châtaignes vendus 6 fr. 20.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

PERDU le 2 novembre, **SLOFS**, chien d'arrêt, blanc et jaune à longs poils, bout de la queue coupé, portant un collier en cuir, avec plaque gravée au nom de M. de Frémont, inspecteur du chemin de fer à Figeac. Récompense à qui le ramènera.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

A VENDRE

Une grande **MAISON**, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'**Etablissement des bains** y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

THÉÂTRE DE CAHORS

Vendredi 11 novembre 1891

Débuts de la troupe de M. J.-P. Guyot

LE

VOYAGE DE SUZETTE

Féerie-Opérette en 5 actes et 11 tableaux

AVEC LE CONCOURS DES CLOWNS

PRICE'S

Créateurs du VOYAGE DE SUZETTE au théâtre de la Gaîté de Paris

FAITS DIVERS

Condamnation à mort

Alger, 6 novembre.

La cour d'assises a condamné, hier, à la peine de mort les nommés Mohamed-ou-Berkouk et Mohamed-ben-Mahmed-ou-Brahami, poursuivis pour assassinat, tentative d'assassinat et vol qualifié.

La dynamite

Montluçon, 6 novembre.

Trois ouvriers, soupçonnés d'être les auteurs de l'explosion qui a eu lieu dans les mines de Saint-Eloi, ont été arrêtés et conduits à Riom. Une perquisition chez ces ouvriers a amené la saisie d'une certaine quantité de dynamite.

Découverte d'un trésor

Un terrassier du Mas-d'Azil (Ariège), nommé Massat, plus connu sous le nom de Lapin, vient de découvrir dans une auge à cochons, dont il creusait, dit-il, le sol, à coup de pioche, deux vases en terre cuite remplis de monnaies d'or du règne de Louis XIII et de pièces espagnoles datant de la même époque. Quelques lingots d'or se trouvaient aussi enfermés dans ces vases.

Il semble résulter des renseignements qui nous parviennent que ce trésor aurait été trouvé dans une maison en réparation du Mas, où ce terrassier était naguère occupé. Cette maison était, il y a peu de temps encore, la propriété de la famille d'Amboix.

La famille d'Amboix est une des plus anciennes du pays ariégeois. Elle a été mêlée de façon fort active aux luttes de la Réforme, car elle appartient, dès la première heure, à l'église réformée selon Luther.

Il est fort possible, dans ces conditions, que le trésor en question ait appartenu à cette famille, qui l'aurait enfoui sous terre à la suite des troubles qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes, la famille d'Amboix ayant dû être, sans nul doute, obligée alors de passer la frontière.

Il se peut aussi que ces monnaies et ces lingots d'or aient été enterrés là pendant le siège victorieux d'ailleurs — que les protestants du Mas-d'Azil eurent à soutenir, quelque cinquante ans plus tôt contre le maréchal de Thémimes et les armées de Richelieu.

DÉPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Commune de Cassagnes

Publication du plan parcellaire

Chemin vicinal ordinaire numéro 1 de grande communication numéro 58, au chemin vicinal ordinaire numéro 4, par le Bardat.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Cassagnes, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire numéro 1 du chemin de grande communication numéro 58 au chemin vicinal ordinaire numéro 4, par le Bardat, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 8 novembre courant au 15 du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la Mairie de Cassagnes, le 7 novembre 1892.

Le Maire,
 FILHOL.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans d'accord avec celle de l'Ouest, vient d'adopter de nouvelles mesures en vue de faciliter les excursions en Bretagne.

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 fr. en 1^{re} classe et de 50 fr. en 2^e classe, des Billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 %, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Bourse de Paris

Cours du 7 novembre 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt. 99 35
 3 0/0 amortissable.....compt. 99 50
 4 1/2 0/0 1883.....compt. 105 10

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE..... 4000 »
 CRÉDIT FONCIER..... 1122 »
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE..... 481 »
 COMPTOIR N^{al} D'ESCOMP^{te}..... 510 »
 EST (Chemin de Fer)..... 940 »
 LYON..... 1517 »
 MIDI..... 1323 »
 NORD..... 1907 »
 ORLÉANS..... 1590 »
 OUEST..... 1080 »
 GAZ, C^{ie} parisienne..... 1442 50
 CANAL DE PANAMA..... 13 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion)..... 472 50
 EST 3 0/0..... 460 »
 MIDI 3 0/0..... 471 »
 NORD 3 0/0..... 478 »
 ORLÉANS 3 0/0..... 470 »
 OUEST 3 0/0..... 465 »
 SUD DE LA FRANCE..... 420 »
 OUEST-ALGÉRIEN..... 438 25
 EST-ALGÉRIEN..... 440 »
 CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.. 615 »
 — 4 0/0 1863. 511 50
 — fonc. 3 0/0 1877.. 393 »
 — comm. 3 0/0 1879. 478 »
 — fonc. 3 0/0 1879.. 482 50
 — comm. 3 0/0 1880. 474 »
 — fonc. 3 0/0 1883. 433 »
 — 3 0/0 1885.. 470 »
 — bons 100 fr. av. lots. 50 »
 GAZ, C^{ie} parisienne..... 519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889..... 97 40
 RUSSE, 4 0/0 consolidé..... 96 95
 PORTUGAIS 3 0/0 (rente)..... 27 50
 PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889..... 177 18
 LOMBARDS, 3 0/0..... 318 »
 SARAGOSSE 3 0/0..... 314 »

BULLETIN FINANCIER

du 7 novembre 1892

Le mouvement de hausse commencé samedi s'accroît encore aujourd'hui. Les nouvelles qui nous parviennent des marchés étrangers ne peuvent qu'aider à la bonne tenue des cours. Il ne faudrait pas toutefois qu'on fit des excès en hausse.

Le 3 0/0 finit à 99.37 1/2, en hausse de 10 centimes sur la dernière clôture.

Les établissements de crédit, à l'exception de la Banque de France qui est lourde à 3980, les autres sociétés de crédit sont en légère avance. Le Crédit Foncier est à 1108.75, la Banque de Paris cote 672.50, et le Crédit lyonnais 781.25.

Le Suez consolide son avance à 2640.

Les fonds étrangers ont une bonne tenue. Le mouvement prévu sur l'Italien s'accroît à 92.77. Seule l'Extérieure reste lourde.

C'est demain, 8 courant, comme nous l'avons annoncé, qu'a lieu aux guichets du Crédit Industriel, de la Société Générale et du Crédit Lyonnais, l'émission des 41,362 obligations de la Cie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger.

Il est réservé aux porteurs des obligations 5 0/0 anciennes en circulation, le droit de souscrire par préférence un nombre égal d'obligations nouvelles.

Les souscripteurs en espèces ont à verser 50 fr. Le solde, soit 440 fr. sera payé à la répartition,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Distance (200-300 km, 300-400 km, 400-500 km, 500-600 km, 600-700 km) and Reduction (20%, 25%, 30%, 35%, 40%)

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50 — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10

jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe redout, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet. Institut. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 13 juin 1811. 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix PRIX MODÉRÉS Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil. Écharpes pour mairies et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15^o octobre 1892)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse with columns for departure/arrival times and train numbers (17, 5, 21, 35, 1125).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris with columns for departure/arrival times and train numbers (16, 1140, 26, 1126, 1136, 40).

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules between Cahors and Libos with columns for departure/arrival times and train numbers.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules between Cahors and Capdenac with columns for departure/arrival times and train numbers.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules between Capdenac and Cahors with columns for departure/arrival times and train numbers.

A VENDRE

MATÉRIEL DE BOULANGERIE EN TRÈS BON ÉTAT Facilités pour le paiement S'adresser au Bureau du Journal

MALADIES DES YEUX

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeuse de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

Avls

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montconté. PRIX MODÉRÉS

GUÉRISON

Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TIGINE, HERPES, LUPUS, etc. PLÂTES ULCÉRAIRES VARIÉES considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, Médecin Spécialiste (Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELON (S.-et-M.), Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU,